



Vendredi 13 mai 2016

Validation universelle

La direction de l'université Paris 8 saisie sur les questions de validation universelle, rappelle que le contrôle des connaissances est organisé dans un cadre réglementaire, que les diplômés sont habilités sur la base de maquettes ayant un contenu, que les aptitudes et acquisitions des connaissances sont appréciées sous forme d'un contrôle des connaissances. Si le mouvement social et l'engagement des étudiants justifient l'adaptation de certaines modalités de contrôle, la validation universelle en est exclue conformément aux règles adoptées par les instances de l'université.

La direction après avoir rappelé les règles en vigueur portera une attention toute particulière aux respects des modalités de contrôle des connaissances.

Contact : Présidence – 01 49 40 67 00 – presidence@univ-paris8.fr